

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 382016

Objet : Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la dotation d'action parlementaire 2016 auprès de M. le Sénateur des A.M., Jean Pierre LELEUX.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 332016 prise en séance du 19 Février dernier portant sur une demande de subvention exceptionnelle du Ministre de l'intérieur au titre de la dotation d'action parlementaire 2016 auprès de M. le Sénateur, Jean Pierre LELEUX, dont le montant reste à la discrétion du Ministère.

Cette aide financière concerne une opération de travaux de mise en valeur de notre patrimoine communal par la restauration d'une placette très ancienne, sise place de la fontaine cœur du village.

Le coût de ces travaux s'élève à 5.470,00€ HT (TTC 6.564,00€ dont 20% de TVA) suivant devis présenté par l'entreprise SCOFFIER FRERES.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter cette aide exceptionnelle qui allégera la part communale qui reste élevée pour notre budget communal.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * le projet de travaux de réfection d'une placette très ancienne (patrimoine communal),
- * le choix de l'entreprise susmentionnée,
- * le devis présenté ci-dessus pour un montant total de 5.470,00€ HT,
- * dit que cette dépense sera inscrite au budget communal /section investissement,
- * de solliciter M. le Ministre de l'Intérieur pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la dotation d'action parlementaire 2016 auprès de M. le Sénateur des A.M., Jean pierre LELEUX, pour le projet susmentionné, dont le montant de la dite subvention reste à la discrétion du Ministère,

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI382016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

* dit que l'opération concernée n'a pas connu un début d'exécution des travaux et elle ne commencera pas avant le dossier soit expressément reconnu complet par la cellule des subventions du Ministère de l'Intérieur,

* autorise Mme le Maire à engager financièrement la commune et à effectuer et à signer tous les documents relatifs à cette demande nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Danièle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI382016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 392016

Objet : Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place d'une animation nocturne relative à la pollution lumineuse en partenariat avec le Parc Naturel Régional Alpes d'Azur, mission énergie, et d'autres intervenants sensibilisés par la protection de notre biodiversité et la mise en valeur de l'astronomie.

Cet évènement se déroulera le Samedi 16 Avril prochain, entre Roquestéron et la Roque-en-Provence dont le programme sera distribué prochainement. Mais aussi, il sera l'occasion de montrer aux élus et au grand publics les clichés des villages photographiés de nuit pas un photographe mandaté par le PNR.

Le PNR propose que cette fête soit le point d'orgue de l'engagement des villages de l'Estéron contre la pollution lumineuse en signant une charte d'engagement volontaire de l'ANPCEN « Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement nocturnes ». Cette charte visera essentiellement à considérer l'éclairage public de manière globale et guidera les élus dans la rénovation intelligente de l'éclairage public à terme. Elle permettra d'inscrire la commune au concours Villes et Villages étoilés faisant ainsi la promotion d'un territoire innovant et engagé au niveau national.

Mme le Maire précise que la signature de cette charte interviendrait conjointement entre la commune et le correspondant de l'ANPCEN lors de la soirée du 16 Avril 2016. Elle invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

* la proposition de la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes Commune/ANPCEN,

* autorise Mme le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI392016-DE
Regu le 29/03/2016

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSÉS : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 402016

Objet : Devis nettoyage Mur – quartier le Barri (bas du village)

M. CALEGARI Patrick n'a pas participé au débat et ni au vote

Mme le Maire informe le conseil municipal la nécessité de nettoyer le terre-plein bas du village par :

- * la coupe d'arbres par sélection bord de la rivière (ceux bordant la berge de la rivière ne sont pas concernés),
 - * ébranchage de certains
 - * dégagement du mur sur 32 mètres environ envahi par le lierre.
- (voir photos ci-jointes)

Pour ces travaux de propreté et sécurité des berges du cours d'eau et du mur de soutènement, Mme le Maire propose au conseil municipal le devis établi par M. CALEGARI Eric, d'un montant de 2030^e HT (+TVA).

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à la majorité la proposition susmentionnée et charge Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0325-DELI 402016-DE
Regu le 29/03/2016



AR PREFECTURE
 006-210601068-20160325-DEL I402016-DE
 Regu le 29/03/2016

P3



- FUTUR ARBRES OU BRANCHES
à COUPER

AR PREFECTURE
006-210601066-20160325-DELI402016-DE
Regu le 29/03/2016



- FUTUR ARBRES OU
BRANCHES A COUPER

AR PREFECTURE
006-210601068-20160325-DELI402016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**; le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 412016

Objet : annulation numéros d'enregistrement délibérations

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la saisie des délibérations du Conseil Municipal du 19/02/2016, il y a eu une erreur de numérotation.

Les numéros des délibérations 23 et 24 ont été passés, soit 2 numéros non utilisés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré a bien pris note à l'unanimité des éléments susmentionnés et précise que les numéros 23 et 24 inclus deviennent caduques.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI412016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 422016

Objet : Demande de subvention – Fondation du Patrimoine

Madame le Maire indique au Conseil que la Fondation du Patrimoine créée à l'initiative de l'État, intervient dans la sauvegarde du patrimoine non protégé, églises bâtiments anciens, chapelles, châteaux etc. en assurant le montage de souscriptions faisant appel au mécénat, et par abondement des sommes recueillies sur les ressources propres de la fondation.

Elle rappelle au conseil que la Fondation a été contactée pour soutenir notre action de réfection de l'Église Saint-Arige dont le coût dépasse largement la capacité financière de la Commune.

Madame le Maire propose une subvention de 50€.

Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité le montant proposé.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI422016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danièle, BONNET VAUCHEZ Danièle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danièle

ABSENTS EXCUSÉS : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 432016

Objet : appel à cotisation des communes – association Santé + Estéron.

M. MARCILLON Marcel n'a pas participé au débat et ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Santé + Estéron, gérant la Maison de Santé Pluriprofessionnelle a demandé à toutes les communes proches de Roquestéron, de bien vouloir apporter une subvention de 1€ par habitant de la commune, ce en application des statuts.

Notre commune comprenant 574 habitants, Madame le Maire demande au Conseil d'en décider.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité une subvention de 574€.

Le Maire,

Danièle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601066-20160325-DELI432016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 442016

Objet : Vote du compte administratif 2015 – budget CCAS

Pour le vote du compte administratif c'est Madame Danielle BONNET-VAUCHEZ, Adjointe, qui donne lecture des articles du compte administratif 2015, et le résultat d'exécution se résumant ainsi :

- en section Fonctionnement : excédent de 1 336.20 €

Après délibéré, le conseil municipal vote à la majorité des voix le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2015.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI442016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 452016

Objet : Vote du compte administratif 2015 – budget eau et assainissement

Pour le vote du compte administratif c'est Madame Danielle BONNET-VAUCHEZ, Adjointe, qui donne lecture des articles du compte administratif 2015, et le résultat d'exécution se résumant ainsi :

- en section d'investissement : excédent de 69 568,95 Euros
- en section d'exploitation : excédent de 7 800,79 Euros

Après délibéré, le conseil municipal vote à la majorité des voix le compte administratif du Budget Eau et Assainissement 2015.

Le Maire,



 Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0325-DELI452016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 462016

Objet : Vote du compte administratif 2015 – budget communal

Pour le vote du compte administratif c'est Madame Danielle BONNET-VAUCHEZ, Adjointe, qui donne lecture des articles du compte administratif 2015, et le résultat d'exécution se résumant ainsi

- en section d'investissement : déficit de 76 236.90 Euros
- en section de fonctionnement : excédent de 148 795.32 Euros

Après délibéré, le conseil municipal vote à la majorité des voix le compte administratif du Budget communal 2015.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI462016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 472016

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2015 – Budget Communal

Après le vote du compte administratif 2015, Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'excédent de 148 795.32 € ainsi :

- reporter en recette de fonctionnement la somme de 44 000 €
- affecter à la section d'investissement la somme de 104 795.32€.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter à la section de fonctionnement la somme de 44 000 € à l'article 002
- d'affecter à la section d'investissement la somme de 104 795.32 €
 - d'inscrire la dite somme au budget primitif de l'exercice 2016 au compte 1068
 - d'émettre un titre de recettes de 104 795.32 Euros

Le Maire,

Chlance
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI472016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 482016

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2015 – Budget eau et assainissement

Après le vote du compte administratif 2015, Madame le Maire propose au conseil municipal de reporter la totalité de l'excédent 7800.79 € à la section d'exploitation

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter à la section d'exploitation la somme de 7800.79€ à l'article 002
 - d'inscrire la dite somme au budget primitif de l'exercice 2016 au compte 1068

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI482016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 492016

Objet : Vote du Budget Primitif 2016 – Service de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2016 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Section d'exploitation : en dépenses 132 658.79 € - en recettes 132658.79 €
- Section d'investissement : en dépenses 190 704.88 € - en recettes 190 704.88 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2016.

Le Maire,

Chabaud



Danielle CHABAUD

ÀR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI492016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 502016

Objet : Vote du Budget Primitif 2016 – Budget communal.

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2016 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : en dépenses 703 518.00 € - en recettes 703 518.00 €
- Section d'investissement : en dépenses 334 232.32 € - en recettes 334 232.32 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget communal de l'exercice 2016.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI502016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 512016

Objet : Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2016 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : en dépenses 1 336.20 € - en recettes 1 336.20 €

Après délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget communal de l'exercice 2016.

Le Maire

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DEL1512016-DE
Reçu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 522016

Objet : approbation du compte de gestion 2015-- Budget communal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 à l'unanimité ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AR PREFECTURE

006-210601066-20160325-DEL1522016-DE
Recu le 29/03/2016

Le Maire,


Danielle CHABAUD

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 532016

Objet : approbation du compte de gestion 2015 – Budget de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

ÀR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI532016-DE
Reçu le 29/03/2016

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 542016

Objet : approbation du compte de gestion 2015– Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 à l'unanimité ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Le Maire,

Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI542016-DE
Regu le 29/03/2016



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSÉS : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 552016

Objet : *vote des taux d'imposition 2016.*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux appliqués depuis 2015, date de la dernière augmentation sont :

- | | |
|-------------------------------|-------|
| 1) Taxe d'habitation : | 13 |
| 2) Taxe foncière (bâti) : | 11 |
| 3) Taxe foncière (non bâti) : | 22.10 |
| 4) CFE | 20.42 |

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter les taux et d'appliquer la variation différenciée des 4 taxes.

Pour l'année 2016 les taux votés sont :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| 1) Taxe d'habitation : | 13.59 |
| 2) Taxe foncière (bâti) : | 11.55 |
| 3) Taxe foncière (non bâti) : | 22.20 |
| 4) CFE | 20.42 (<i>pas de changement</i>) |

Le Maire,

Chelava
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0325-DEL I552016-DE
Regu le 29/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 562016

Objet : Parcelle bâti cadastré A403 – 2 Place de la Forge (village) Roquestéron (06)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 362016 prise en séance du Vendredi 19 Février 2016 et l'arrêté n° 10/2016 du 26 Février 2016 portant sur la constatation de l'incorporation d'un bien dans le domaine privé de la commune, à savoir la parcelle citée en objet.

Afin d'établir l'acte constatant le transfert du bien dans le domaine privé de la commune en vue de sa publication au service de la publicité foncière avec l'intention de vendre par la suite le dit bien incorporé, il y a lieu de confier le dossier à un notaire.

Mme le Maire propose Maître DE BOYSSON FERRE qui est déjà intervenu dans des dossiers communaux et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI562016-DE
Regu le 30/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 572016

Objet : Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la dotation d'action parlementaire 2016 auprès de M. le Député, Charles Ange GINESY.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 342016 prise en séance du 19 Février dernier portant sur une demande de subvention exceptionnelle au titre de la dotation d'action parlementaire 2016 auprès de M. le Député, Charles Ange GINESY, dont le montant reste à la discrétion du Ministère de l'Intérieur.

Cette aide financière concerne une opération *de travaux de mise en sécurité de lieux dans le village par la pose de barrière de sécurité (gardes corps)*.

Le coût de ces travaux s'élève à 5.341€ (montant non soumis à la TVA) suivant devis présenté par l'Atelier Ferronnerie de l'Art de Fer, Farouk ZAGHOUANI.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter cette aide exceptionnelle qui allégera la part communale qui reste élevée pour notre budget communal.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * le projet de travaux de mise en sécurité de lieux dans le village par la pose de garde-corps,
- * le choix de l'entreprise susmentionnée,
- * le devis présenté ci-dessus pour un montant total de 5.341€,
- * dit que cette dépense sera inscrite au budget communal /section investissement,
- * de solliciter M. le Ministre de l'Intérieur pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la dotation d'action parlementaire 2016 auprès de M. le Député des A.M., Charles Ange GINESY, pour le projet susmentionné, dont le montant de la dite subvention reste à la discrétion du Ministère,

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI572016-DE
Regu le 30/03/2016

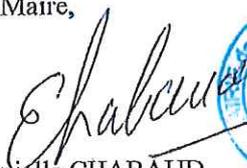
Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

*** dit que l'opération concernée n'a pas connu un début d'exécution des travaux et elle ne commencera pas avant le dossier soit expressément reconnu complet par la cellule des subventions du Ministère de l'Intérieur,**

*** autorise Mme le Maire à engager financièrement la commune et à effectuer et à signer tous les documents relatifs à cette demande nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.**

Le Maire,


Danièle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DEL1572016-DE
Regu le 30/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 582016

Objet : Bus communal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 1252015 prise en séance du Vendredi 2 Octobre 2015 portant sur l'interdiction de l'utilisation du car communal (894 ZP 06) ne répondant plus aux normes de sécurité obligatoires pour le transport de personnes notamment l'absence de ceintures de sécurité des sièges passagers.

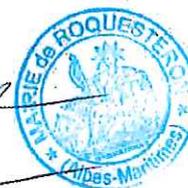
Malgré sa mise à la vente par le biais de nombreuses annonces, celles-ci se sont avérées infructueuses.

Mme le Maire propose de solliciter un ferrailleur pour l'élimination de ce véhicule.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0325-DELI582016-DE
Regu le 30/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 592016

Objet : Récupération des tombes abandonnées cimetière communal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 982015 prise en séance du Vendredi 17 Juillet 2015 portant sur l'approbation de procédure de récupération caveaux abandonnés au cimetière communal.

Cette procédure concerne 8 caveaux. Il est impératif de rechercher les propriétaires actuels avant récupération dans le domaine communal des dits caveaux.

Mme le Maire propose de confier cette mission à un bureau d'études spécialisé en recherches généalogiques.

À cet effet, elle a sollicité le bureau GUENIFEY pour l'obtention d'un devis qui se présente comme suit :

Montant des honoraires pour 8 recherches généalogiques = 2.416,67^E HT ou 2900,00^E TTC

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ou à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI592016-DE
Regu le 30/03/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS**, à **20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 602016_1

Objet : dossier taxis : retrait de l'autorisation de stationnement et procédure.

Madame Nina ROUANET, sœur de M. BALDINI-BIOLETTO Patrick, est sortie lors des débats et n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire rappelle le contentieux entre la Commune de ROQUESTERON et M. BALDINI-BIOLETTO Patrick.

En effet, Monsieur BALDINI-BIOLETTO n'a jamais exploité sa licence de taxi dans la Commune et a multiplié les infractions à la réglementation de la profession.

Il n'assure pas le service attendu suivant les différentes délibérations :

- **702006** installation d'un taxi - Conseil Municipal du 01/09/2006 – (la commission départementale a émis un avis défavorable pour un 2^{ème} taxi).
- **852015** rédaction d'un règlement en matière de stationnement « Taxi et véhicules de petites remises » - Conseil Municipal du 15/06/2015.
- **172016** dossier taxi – autorisation d'ester en justice / saisine commission départementale des taxis – Conseil Municipal du 19/02/2016.
- **22016** dossier taxi : prix du stationnement de taxi – Conseil Municipal du 15/01/2016.

Et arrêtés :

- **23/2006** réglementant la circulation et le stationnement des taxis (abrogé par l'arrêté 08/2016_1)
- **31/2006** d'autorisation de stationner pour un taxi
- **08/2016_1** portant réglementation en matière de circulation et de stationnement des taxis

pris pour la Commune, laquelle demeure son unique Commune de rattachement.

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI602016_1-DE
Reçu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Elle propose au Conseil de valider une procédure de retrait de l'autorisation de stationnement de Monsieur BALDINI-BIOLETTO pour défaut de stationnement et pour non-respect de la réglementation de la profession.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- * de l'autoriser à saisir la Commission départementale des taxis et d'entamer toutes procédures utiles à l'encontre de Monsieur BALDINI-BIOLETTO
- * de l'autoriser à ester en justice,
- * de procéder au retrait de l'autorisation de stationnement de Monsieur BALDINI-BIOLETTO

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à la majorité les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DEL1602016_1-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 612016

Objet : Réhabilitation réseaux AEP et EU du village -

Mme le Maire rappelle les différentes délibérations portant sur le projet de réhabilitation des réseaux AEP et EU du village.

Ce vaste projet a été confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Commune Alpes d'Azur « CCAA » pour une réalisation en quatre tranches dont les travaux de la 1^{ère} tranche avec toutes les parties (réseaux d'eau potable et d'assainissement, voirie et réseaux secs) concernant la Voie Romaine et la canalisation de la source Traverse à la déchetterie sont prioritaires.

Mme le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet réalisé par le maître d'œuvre, bureau d'études T.P.F.I., ainsi que le plan de financement.

Le montant estimatif des 4 tranches s'élève à 1.411.868,50€ HT (+TVA 20%) dont la 1^{ère} tranche prioritaire se détaille comme suit :

- Voie Romaine + Canalisation source –déchetterie + honoraires études proratisés par tranche –

Soit 573.805,00^E HT

Il est rappelé que les travaux de la 1^{ère} tranche ne débiteront qu'après obtention des subventions dont la CCAA a la charge de solliciter les partenaires financiers, le Département des A.M. et l'Agence de l'Eau.

Mme le Maire invite le conseil municipal à prendre acte de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de l'exposé de Mme le Maire.

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI612016-DE
Reçu le 04/04/2016

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 622016

Objet : Dotation Cantonale d'aménagement 2016 – Approbation des travaux et du plan de financement -

Mme le Maire rappelle la délibération n° 282016 prise en séance du 19 Février dernier portant sur la proposition d'une liste de travaux susceptibles d'être réalisés cette année au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2016 de M. Charles Ange GINESY, Député Maire, 1^{er} Vice-Président du Département des A.M..

Dans le cadre du budget primitif 2016, les travaux retenus définitivement sont :

- Pose de 4 ralentisseurs Quartier le Ranc	17.200,00€ HT
- Plomberie avec le renforcement de la canalisation AEP du village	5.010,00 ^E HT
- Plomberie avec la création d'un système d'arrosage automatique	994,60 ^E HT
- Plomberie avec la création d'un apport point d'eau jardin d'enfants	4.150,00€ HT
- Sécurité avec la pose de glissières Route des Écoles quartier le Champon	6.545,00€HT
- Sécurité avec la pose de garde-corps passage piétons Bd Salvago	2.286,00€ (pas de TVA)
- Mise en sécurité avec l'enlèvement des éboulis station d'épuration	3.000,00 ^E HT
- Mise en sécurité avec remplacement de la porte salle médiathèque/agence postale	1.910,78 ^E HT
- Maîtrise énergétique avec remplacement de la porte entrée Mairie	3.070,00 ^E HT
- Maçonnerie avec la démolition et remplacement du auvent entrée Mairie	5.358,48€ HT
- Maçonnerie travaux de réfection entrée bâtiment communal F.Rural	6.704,00 ^E HT

SOIT UN TOTAL DES TRAVAUX A : **56 228.86 HT (+T.V.A.)**

MONTANT DE LA SUBVENTION SOUHAITEE SOIT 70% du MONTANT TOTAL PRECITE :

56 228.86 HT x 70% = 39 360.20 €

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI622016-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Le plan de financement se détaillerait comme suit :

- (*1^{ère} part*) 8.600.00€ HT pour la pose de 4 ralentisseurs au Ranc au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2016 en complément de la subvention obtenue dans le cadre des amendes de police 2014 soit 5160€.
- (*2^{ème} part*) 30.760.20€ HT pour les travaux de plomberie, sécurité, et maçonnerie au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2016
- PART COMMUNALE : 16.868.66 € HT **SOIT : 56.228.86 € HT**

Mme le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les travaux ci-dessus pour un montant total de **56 228.86 € HT**,
- approuver le plan de financement ci-dessus en précisant toutefois qu'il reste sous-tendu au montant définitif de l'enveloppe « Dotation Cantonale Aménagement 2016, en attente d'attribution,
- de solliciter M. le Président du Département des A.M. de bien vouloir accorder une subvention à hauteur de 70% du montant total des travaux HT, soit **39 360.20 €**
- de solliciter M. le Président du Département de l'obtention **d'une dérogation** pour le démarrage des travaux de maçonnerie de l'auvent entrée de la Mairie, ce dernier est fortement fissuré et présente un réel danger pour les passants (actuellement il est maintenu par un étau),
- de solliciter Monsieur le Président du Département de l'obtention **d'une dérogation** pour le changement de la porte d'entrée Agence postale/Médiathèque (vitres cassées.
- dès l'attribution définitive de l'enveloppe et si montant différent par rapport à la prévision susmentionnée, il y aura lieu de présenter un nouveau plan de financement,

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,


Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DEL1622016-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 632016

Objet : Soutien à l'investissement public local

A) le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs)

Mme le Maire rappelle la délibération n° 242016 prise en séance du 19 Février 2016 portant sur certains travaux communaux inhérents à une demande de dotation auprès de l'État dans le cadre du soutien à l'investissement public local. Cette délibération été confortée par courrier adressé à M. le Préfet des A.M. en date du 11 Mars dernier, validant ladite demande d'aide financière.

Les deux projets retenus dans la délibération citée en début de paragraphe s'inscrivent dans les thématiques retenues par ce nouveau fonds d'aide à l'investissement local, à savoir :

A) le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs)

B) la rénovation thermique, notamment à travers le soutien à des travaux destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics.

Pour le point B, Mme le Maire informe le conseil municipal que la demande d'aide financière pour des travaux d'isolation d'un bâtiment communal « très gourmand en consommation électrique » fera l'objet d'une délibération spécifique.

POINT A

Mme le Maire rappelle au conseil municipal l'augmentation de la population et en particulier de la jeunesse. Notre commune est éloignée de tout complexe sportif et le développement d'une structure sportive présentera un atout essentiel pour nos jeunes et l'ensemble des habitants aussi bien du village que ceux des alentours.

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI632016-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Elle propose la **CREATION EQUIPEMENT SPORTIF** comprenant : création (ou restructuration complète) d'un court de tennis et d'un terrain de volley ball.

Devis présenté par l'entreprise DAMIANI S.A.S. pour un total HT : **101.940,00^E**

(Court de Tennis : 70.040,00^E HT)

(Terrain de volley ball : 31.900,00^E HT)

Afin de mener à bien cette opération, Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016, à hauteur de 80% du montant total du projet estimé à 101.940,00^E HT et réparti comme suit :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT HT</i>
CREATION Equipement sportif	101.940,00	ETAT 80%	81.552,00€
		PART COMMUNALE	20.388,00€
TOTAL	101.940,00	TOTAL	101.940,00€

Mme le Maire propose au conseil municipal la demande de subvention à l'État, au titre du fonds de Soutien à l'Investissement Public local 2016, pour le projet cité ci-dessus et la présentation d'un autre projet concernant le point B (rénovation thermique)) lors d'une autre délibération.

Mme le Maire insiste sur l'importance de la dépense de ces travaux et précise que l'élaboration d'un « MAPA » sera obligatoire restant sous tendu à l'obtention de l'aide financière sollicitée ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * le projet susmentionné et le montant des travaux,
- * de solliciter l'État pour l'attribution financière la plus élevée possible dans le cadre du nouveau fonds d'aide à l'investissement local 2016,
- * dès l'obtention de la subvention un MAPA sera élaboré pour mise en concurrence,
- * autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire



Danièle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DEL1632016-DE

Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Annick, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 642016

Objet : Soutien à l'investissement public local

B) la rénovation thermique, notamment à travers le soutien à des travaux destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics.

M. Gil CARDONNE est sorti lors des débats et n'a pas pris part au vote

Mme le Maire rappelle la délibération n° 632016 prise en présente séance inhérente à l'objet cité en référence.

La délibération n° 632016 portait sur un projet rentrant dans le cadre des thématiques retenues par ce nouveau fonds d'aide à l'investissement local, à savoir :

A) le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèches, aires de jeux, équipements sportifs) (voir délibération n° 632016 prise en présente séance).

B) la rénovation thermique, notamment à travers le soutien à des travaux destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics.

La présente délibération porte sur le **POINT B**, à savoir :

Maîtrise énergétique par l'isolation de certaines salles d'un bâtiment communal, sis 8 rue du Passeron cœur du village par le changement ou la fourniture d'ouvertures (fenêtres, volets et portes très anciens datant de plus de 80 ans). Ces salles, *très gourmandes en consommation électrique*, dans ce bâtiment abritent :

1°) les professionnels de santé et ce dans l'attente de la construction de la future Maison de Santé Pluri professionnelle (dont l'État est partenaire financier)

2°) des intervenants associatifs au profit des familles et enfants ainsi que des séniors.

À R PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI642016-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire propose les devis des entreprise CLB Constructions, CARDONNE Bâtiment, Menuiserie Ebénisterie FERRER, pour les deux projets cités ci-dessus et invite le conseil municipal à se prononcer. Après en avoir délibéré et décidé le conseil municipal retient à la **majorité** des voix les devis présentés par l'Entreprise CARDONNE Bâtiment pour les deux projets.

Afin de mener à bien l'ensemble de cette opération économie énergétique, Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'État, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016, à hauteur de 80% du montant total du **projet n° 1** estimé à 8.750,00€ HT suivant devis présenté par CARDONNE Bâtiment et réparti comme suit :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT HT</i>
Maîtrise énergétique Isolation bâtiment communal 8 rue du Dr Passeron – Pour les locaux abritant les professionnels de santé	8.750,00€	ETAT 80%	7.000,00€
		PART COMMUNALE	1.750,00€
TOTAL	8.750,00€	TOTAL	8.750,00€

Pour le projet 2 : Devis présenté par l'entreprise CARDONNE Bâtiment pour un total HT de : **2.677,00^E**

Afin de mener à bien cette opération, Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'État, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016, à hauteur de 80% du montant total du projet estimé à 2.677,00€ HT et réparti comme suit :

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT HT</i>
Maîtrise énergétique Isolation bâtiment communal abritant des intervenants associatifs pour les familles, enfants et séniors	2.677,00€	ETAT 80%	2.141,60€
		PART COMMUNALE	535,40€
TOTAL	2.677,00€	TOTAL	2.677,00€

Mme le Maire propose au conseil municipal la demande de subvention à l'État, au titre du fonds de Soutien à l'Investissement Public local 2016, pour les projets cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à la **majorité** :

- * les projets susmentionnés et le montant des travaux respectifs,
- * de solliciter l'État pour l'attribution financière la plus élevée possible dans le cadre du nouveau fonds d'aide à l'investissement local 2016,
- * autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI642016-DE
Reçu le 04/04/2016

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 25 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Qui ont pris part à la délibération	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, GODART Anniek, BOUTRIK Jennifer, Gil CARDONE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis, GIAUFFRET Didier, MISSONIER Jean Marc.

POUVOIR : Mme BRAO Florence à Mme BONNET VAUCHEZ Danielle

ABSENTS EXCUSES : Mme AELTERMAN Nadia, M. LEFEU Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCILLON Marcel

DELI 652016

Objet : Valorisation du patrimoine communal de Roquestéron.

Mme le Maire informe le conseil municipal l'importance pour la commune de sauvegarder et de maintenir son patrimoine en état qu'il soit immobilier et mobilier.

Elle rappelle qu'une liste exhaustive des projets de valorisation du petit patrimoine immobilier et mobilier, protégé ou non, avait été dressée en 2014, à savoir :

- le presbytère
- l'annexe de l'église Saint Arige
- le four à pain et le pressoir
- 4 tableaux de l'église paroissiale et le tableau de ST Arige
- 4 autels Église Saint Arige
- la chaire de l'église

Mme le Maire propose, dans un premier temps, la réfection de l'annexe « **sas de l'entrée de l'église** » et la rénovation de la façade et du sol du bâtiment communal « **Four à Pain communal** » en précisant que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière exceptionnelle à hauteur de 80% du montant total des travaux H.T. Dans un second temps, il peut être envisagé un autre programme de travaux suivant la liste ci-dessus.

Pour cela, elle présente au conseil municipal les devis détaillés concernant :

1°/ Pour la réfection de l'annexe « sas de l'entrée de l'église »

Devis Entreprise A. CHAUX et SABLE – montant des travaux total HT : 6.000,00€

(Mme le Maire rappelle au conseil que cette entreprise a procédé à la réhabilitation extérieure de l'église pour un montant total, y compris études, 900.000,00[€] HT – l'église a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 29/10/2014)

AR PREFECTURE

006-210601068-20160325-DELI652016-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

2°/ Pour la rénovation de la façade et du sol du bâtiment communal « Four à Pain communal »

Devis Entreprise CLB CONSTRUCTIONS – montant des travaux total HT :

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

BUDGET PREVISIONNEL – PROJET « Réfection du sas d'entrée de l'Église Saint Arige »

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	PART. %
Devis A.CHAUX et SABLE	6.000,00^E	SUBVENTIONS	4.800,00€	80%
		ETAT	1.200,00 ^E	20%
		C.DEPARTEMENTAL DES A.M.	2.400,00 ^E	40%
		REGION PACA	1.200,00 ^E	20%
		<i>AUTO FINANCEMENT</i>	<i>1.200,00^E</i>	<i>20%</i>
TOTAL DEPENSES	6.000,00€	TOTAL RECETTES	6.000,00€	100%

**BUDGET PREVISIONNEL – PROJET « Rénovation de la façade et du sol du
« Four à Pain communal »**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	PART. %
Devis CLB Constructions	8.941,50€	SUBVENTIONS	7.153,20€	80%
		ETAT	1.788,30€	20%
		C.DEPARTEMENTAL DES A.M.	3.576,60€	40%
		REGION PACA	1.788,30€	20%
		<i>AUTO FINANCEMENT</i>	<i>1.788,30€</i>	<i>20%</i>
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	8.941,50€	100%

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- sur la proposition de la sauvegarde du patrimoine communal,
- sur la proposition des travaux de rénovation des biens communaux cités ci-dessus,
- pour l'approbation des entreprises susmentionnées et de leurs devis respectifs,
- pour l'approbation des plans de financement tels que présentés ci-dessus,
- de solliciter les partenaires financiers, État, Conseil Départemental des A.M., Région PACA, pour l'obtention des subventions la plus élevée possible et suivant détail souhaité dans les plans de financement susmentionnés,

AR PREFECTURE

006-210601066-20160325-DEL1652016-DE
Regu le 04/04/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Et précise :

- que les dépenses seront inscrites au budget communal section investissement,
- que le démarrage des travaux n'interviendra qu'après obtention des subventions

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0325-DEL I652016-DE
Reçu le 04/04/2016



COMMUNE
DE

ROQUESTERON

Objet : réunion du Conseil Municipal

Roquestéron, le 21 avril 2016

Madame le Maire,

À

Conseil Municipal de Roquestéron

Conseil Municipal de Roquestéron,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle d'honneur de la Mairie **le Jeudi 28 Avril 2016 à 20h.**

📌 Ordre du jour :

1. Approbation compte rendu de séance du 25 Mars 2016.
2. Proposition agrandissement cimetière musulman
3. Forfait vacation intervention professionnel de santé
4. Proposition rénovation (ou rajeunissement de la façade bâtiment communal – place de la Fontaine)
5. Nouvel arrêté portant sur l'instruction des dossiers relatifs aux installations d'assainissement non collectif
6. Demandes de subvention
7. Reconduction de la convention « stérilisation des chats errants avec l'association ASA 06 »
8. Impayés
9. Taxe locale sur la publicité foncière
10. Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun le 29/05/16
11. Demande d'équiper des lieux communaux de système de vidéo-protection (3 nouveaux points)
12. Demande de subvention pour installation de vidéo-protection sur 3 sites, lieux publics place du Champon, Bassin eau potable, station d'épuration
13. proposition télésurveillance bâtiments communaux.
14. Éclairage public
15. Ruine A 403 (Miquelis)
16. Proposition travaux constructions
17. Personnel communal ALSH
18. Tableau église St-Arige
19. Contrat CAE et renouvellement
20. Questions diverses et informations

Je vous prie de recevoir, Conseil Municipal de Roquestéron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	13
Contre	2
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL** à **20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 662016

Objet : demande de subvention – cycle piscine à Puget-Théniers – classe de Mme SALOMONE.

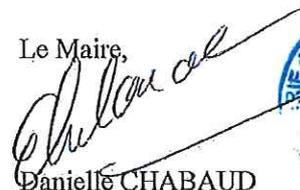
Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Mme Edith SALOMONE professeur des élèves de Grande section, CP, CE1 du groupe scolaire de Roquestéron envisage d'emmener ses élèves à la piscine de Puget-Théniers, sur 4 séances les 2, 9, 12 et 19 mai 2016.

À cet effet, elle précise que le coût de l'activité pour 30 élèves (accès piscine et transport) s'élève à 1400€ et sollicite une subvention de 1034€ pour les 22 élèves de sa classe, ce qui représente un coût de 47€ par élève.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré décide à la majorité d'octroyer la somme 1034€ au Groupe scolaire de l'école du Soleil.

Le Maire,



Danielle CHABAUD



PAR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI662016-DE
Reçu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 672016

Objet : forfait vacation intervention professionnel de santé.

Mme le Maire propose au conseil municipal un tarif forfaitaire pour les professionnels de santé suivant le temps de leur vacation dans le local situé 8, rue du Dr Passeron.

Il y'aura lieu d'établir une convention pour l'occupation de ce local et de fixer le tarif à 10€ par vacation pour 2016, à revoir les années suivantes.

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée et autorise Mme le Maire à signer tous documents ou effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-2016.0428-DELI672016-DE
Regu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du **JEUDI 28 AVRIL 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 682016

Objet : contrat CAE et renouvellement.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

De renouveler les contrats CAE en Contrat à durée déterminée pour 3 mois de :

- Mme Christiane MAUREL pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 08/08/16 au 07/11/ 16 (3 mois) afin d'assurer l'entretien du village et de l'école.
-
- De M. Bénéouda MAGHRAOUI pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 01/08/16 au 31/10/16 (3 mois) afin d'assurer l'entretien du village et de la station

D'embaucher en contrat à C.A.E, suivant éligibilité au pôle emploi :

- un agent d'entretien polyvalent pour une durée de 20h00 hebdomadaire du 02/05/16 au 01/05/17 (12 mois) afin d'assurer l'entretien du village et alentours.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées de Madame le Maire.

Le Maire,



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0428-DELI 682016-DE
Regu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence

DELI 692016

Objet : Tableau Église Saint-Arige

Mme le Maire rappelle au conseil municipal l'importance pour la commune de sauvegarder et de maintenir son patrimoine en état qu'il soit mobilier ou immobilier.

Elle rappelle qu'une liste exhaustive des projets de valorisation du petit patrimoine immobilier et mobilier, protégé ou non, avait été dressée en 2014, et notamment la rénovation du tableau de Saint Arige, datant du début du XVIIème siècle.

Pour cela, elle présente au conseil municipal deux devis détaillés :

AR/Atelier de Restauration Mme Florence FEUARDENT

Travaux de rénovation pour un montant de ... 7.930,00^E HT ou 9.516,00^E TTC

M. Sylvain BASSANESE, restauration d'œuvres peintes

Travaux de rénovation pour un montant de ... 15.288€ ou 15.288,00^E TTC

et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis présenté par Mme Florence FEUARDENT pour un montant de 7.930,00^E HT ou 9.516,00€ TTC.

A la suite, Mme le Maire présente au conseil municipal le plan de financement qui s'établirait de la façon suivante :

AR PREFECTURE

006-2106 01068-2016 0428-DEL I692016-DE
Reçu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	PART. %
PRESTATION Devis de l'Atelier de Restauration Mme FEUARDENT	7.930,00 ^E	SUBVENTIONS	6.344,00€	80%
		ETAT	0€	
		CONSEIL DEPARTEMENTAL DES A.M.	0€	
		REGION PACA	6.344,00€	80%
		AUTO FINANCEMENT	1.586,00€	20%
TOTAL DEPENSES	7.930,00€	TOTAL RECETTES	7.930,00€	100%

Après avoir rappelé la décision du conseil municipal sur le choix du restaurateur, Mme le Maire invite à nouveau l'assemblée délibérante à se prononcer :

- sur l'approbation du plan de financement cité ci-dessus,
- de solliciter le partenaire financier, REGION PACA, pour l'obtention de subventions la plus élevée possible et suivant le plan de financement susmentionné,
- dit que la dépense sera inscrite au budget communal section investissement,
- que le démarrage des travaux n'interviendra qu'après obtention de la subvention.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DEL1692016-DE
Reçu le 03/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRÉSENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 702016

Objet : Demande de devis pour installation de vidéo-protection sur 3 sites, lieux publics Place du Champon, Bassin eau potable, Station d'épuration.

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante du courrier reçu le 14 mars dernier de M. le Préfet des A.M. inhérent à l'appel à projets dans le cadre de l'emploi des crédits pour la vidéo protection en 2016.

Elle rappelle au conseil municipal l'arrêté préfectoral 2012 – 0738 en date du 21 Décembre 2012 qui portait sur l'installation de système de vidéo protection dans la commune sur les sites ci-dessus :

- 1 caméra visionnant la Place du Champon,
- 1 caméra visionnant le bassin d'eau potable (proximité groupe scolaire),
- 1 caméra visionnant la station d'épuration, quartier le Plan.

Ces investissements rentrent dans le cadre des catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR sur production des autorisations préalables et après dépôt d'une demande au titre crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance « FIPD » et ce pour l'obtention de subvention auprès des partenaires financiers (DETR, Conseil Départemental).

Pour cela, il est nécessaire d'obtenir différents devis auprès d'entreprises spécialisés pour ces futurs équipements.

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Maréchal des Logis Chef, John BAQUE, référent sureté, du Groupement de Gendarmerie Départementale des A.M., lui a fait parvenir une liste d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Elle propose de leur adresser le cahier des clauses techniques particulières pour la fourniture et installation d'un système de vidéo-protection comprenant :

AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI702016-DE
Reçu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

- * Article 1 : *Objet : dispositions générales*
- * Article 2 ; *Description sommaire du projet*
- * Article 3 : *Précision sur la localisation des équipements*
- * Article 4 : *Détail technique du Marché*
- * Article 5 : *Dispositions finales*

Et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DEL I702016-DE
Regu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 712016

Objet : Demande d'équiper des lieux communaux de système de vidéo-protection (3 nouveaux points).

Mme le Maire rappelle au conseil municipal l'arrêté 2012 – 0738 en date du 21 Décembre 2012 qui portait sur l'installation de système de vidéoprotection dans la commune sur les sites ci-dessus :

- 1 caméra visionnant la Place du Champon
- 1 caméra visionnant le bassin d'eau potable (proximité groupe scolaire)
- 1 caméra visionnant la station d'épuration, quartier le Plan.

et aussi la délibération n° 1152015 prise en séance du 28 Août 2015 inhérente aux rajouts d'autres points de vidéo protection, à savoir :

- Hauteur bureau de l'agence postale (entrée du village),
- Future entrée de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
- Parking Champ de Foire.

L'implantation de ces trois nouvelles vidéo protections a été réalisée et validée le 28 Juillet 2015 par Le Maréchal des Logis Chef, John BAQUE, référent sureté, du Groupement de Gendarmerie Départementale des A.M.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter M. le Préfet des A.M., Direction de la réglementation et des Libertés Publiques, Bureau de la Police Générale, pour l'obtention de l'arrêté obligatoire en vue de l'implantation des trois nouvelles vidéo protections citées au paragraphe ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnés et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE 006-210601068-20160428-DELI712016-DE Reçu le 03/05/2016

Le Maire

 Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSIONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 722016

Objet : proposition agrandissement cimetière musulman.

Mme le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'agrandir le cimetière communal « musulman » afin de répondre à un besoin d'emplacements des administrés français de confession islamique. Elle rappelle que la création du cimetière musulman a été votée par délibération, en séance du 15 Février 1981, durant le mandat de M. le maire, Elie Frédy.

Ce futur agrandissement serait dans le prolongement du cimetière actuel et sur le terrain cadastré n° A 210, sis route de Sigale à Roquestéron.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'élaboration de ce nouveau projet dans le respect des obligations administratives ou autres.

Elle présentera lors d'un prochain conseil municipal :

- * plan du cimetière existant en tenant compte de l'extension à réaliser,
- * devis,
- * les démarches administratives à effectuer pour cette réalisation.

et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire pour la bonne exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DÉLI722016-DE
Reçu le 03/05/2016

Le Maire

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 732016

Objet : Ruine A 403 (Miquelis)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°562016 prise en séance du Vendredi 25 Mars 2016 portant sur l'élaboration de l'acte constatant le transfert du bien sus mentionné dans le domaine privé de la commune en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

À cet effet, il était nécessaire de confier cette procédure à un notaire, notamment Me De Boysson Ferré, qui est déjà intervenue dans des dossiers communaux.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les frais approximatifs d'acte de transfert de propriété seraient de 1000€ (montant définitif à préciser ultérieurement).

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE
006-210601068-20160428-DELI732016-DE
Regu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 742016

Objet : Aménagement du village

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de procéder à la réhabilitation du patrimoine communal et l'aménagement du centre ancien.

Après la réhabilitation de l'Église par d'importants travaux, le petit patrimoine comme les anciennes placettes dans le village mérite toute l'attention des élus par leur restauration ou leur réaménagement.

Les placettes sont des biens communs, des lieux de passage et font partie intégrante du centre ancien du village.

À cet effet, Mme le Maire propose au conseil municipal des travaux de restauration de la placette très ancienne, sise place de la Fontaine. Cet espace public est un lieu très fréquenté et sa remise en état présente un caractère primordial pour l'embellissement de ce quartier. Également, le petit patrimoine communal sera mis en valeur.

Pour cela, elle propose au conseil municipal le devis présenté par l'Entreprise SCOFFIER FRERES d'un montant de 5.470,00^E HT ou 6.564,00^E TTC (dont TVA 20%).

et demande à l'assemblée délibérante :

* d'approuver la restauration du petit patrimoine communal à savoir la placette ancienne, sise place de la Fontaine, qui est en mauvais état,

* d'approuver le devis présenté par l'Entreprise SCOFFIER pour un montant de 5.470,00^E HT,

* de l'autoriser à solliciter nos partenaires financiers habituels, État et Département, pour l'obtention d'une aide financière au taux maximum possible :

AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI742016-DE
Regu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

- 30% pour l'État au titre de la DETR/Catégories opérations éligibles 2016 « Aménagement de village notamment espace public »

- 40% pour le Département au titre des Aides aux Collectivités « Environnement urbain et aménagement du centre ancien de village »

* d'approuver le plan de financement qui se détaillerait comme suit :

MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE EN H.T.	5.470,00€
<u>SUBVENTIONS SOUHAITEES :</u>	
ETAT 30%	1.641,00€
DEPARTEMENT	
40% sur le montant subventionnable... :	1.531,60€ (*)
<i>(5470€ - 1641€ x 40% = 1.531,60€)</i>	
PART COMMUNALE	2.297,40€
	5.470,00 ^E (+TVA)

* dit que les travaux débuteront qu'après obtention des subventions

* dit que la part communale sera inscrite au budget communal, section investissement,

* de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI742016-DE
Reçu le 03/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSIONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 752016

Objet : Propositions travaux constructions

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une des préoccupations majeures de la municipalité est la continuité de l'aménagement et le développement du village et la sauvegarde de son patrimoine communal.

Elle expose :

** L'aménagement consisterait à la construction d'une passerelle enjambant le cours d'eau le Riou à hauteur de la structure de jeux VTT, terrain bas du village, au Stade Saint Jean, hauteur du terrain de volley ball.*

Cette structure permettrait une liaison directe d'une structure sportive à une autre sans emprunter la R.D17 très dangereuse pour les piétons (aucun passage protégé)

** la sauvegarde du patrimoine communal concernerait la remise en état de la corniche, largement fendue, au-dessus du cœur de l'église St Arige, actuellement soutenue par un échafaudage.*

Mme le Maire propose au conseil municipal de donner son avis sur ces éventuels projets.

Après en avoir délibéré et décidé, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur ces projets et charge Mme le Maire :

- * d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur faisabilité en précisant aux entreprises à consulter qu'elles soient qualifiées pour ces travaux, notamment pour la construction de la passerelle,*
- * de solliciter les partenaires financiers habituels (État, Région, Département) si possibilité d'octroi d'aide financière,*

AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DEL752016-DE

Regu le 04/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

- * de tenir au courant le conseil municipal au fur et à mesure de l'évolution des dossiers.
- * dit que le conseil municipal reste seul décisionnaire pour la mise en œuvre effective des dossiers inhérents aux projets des travaux susmentionnés

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DEL752016-DE
Reçu le 04/05/2016

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	14
Contre	1
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence
DELI 762016

Objet : Éclairage Public

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 302016 prise en séance 25/3/2016 portant sur l'adhésion de la commune à la charte de l'ANPCEN « Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement nocturnes » ; l'adhésion à l'association vise à promouvoir et sensibiliser à la protection du ciel (pollution lumineuse).

L'ANPCEN sensibilise tous les interlocuteurs nationaux utiles aux enjeux de l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne. Elle recommande également un meilleur recours à l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public, dans la gestion des communes, afin d'agir d'abord avec les dispositions simples, sans coût et à économies immédiates.

Pour cela, Mme le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités territoriales « CGCT » et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des collectivités territoriales « CGCT » qui charge le maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage public,

Vu le Code Civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la Loi n°2009-967 du 3 Août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41,

AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI762016-DE
Regu le 04/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande en électricité,

Considérant de mieux maîtriser nos dépenses en matière d'éclairage public,

Considérant la nécessité de réduire l'impact lumineux sur la biodiversité et la santé humaine,

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

Suite à cet exposé, Mme le Maire propose au conseil municipal :

- * d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit
- * afin de respecter un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu sur tout le territoire communal (y compris les écarts) de **23heures à 5h30mn du matin, à partir du 1^{er} Octobre 2016,**
- * en périodes de fêtes, l'éclairage pourra être maintenu tout ou une partie de la nuit dans le village
- * une publicité de ces dispositions sera faite le plus largement possible (courrier aux administrés, bulletin municipal, site internet de la commune et avis par voie de presse)

Et invite le conseil municipal à se prononcer.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à la **majorité (1 voix contre) :**

- * les propositions susmentionnées,
- * donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et les modalités de l'Éclairage Public en sera faite le plus largement possible,
- * autorise Mme le Maire à signer tous actes et documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI762016-DE
Regu le 04/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence

DELI 772016

Objet : Commémoration du centenaire de la bataille de Verdun le Dimanche 29 Mai 2016.

Mme le Maire procède à la lecture du courrier reçu de la Préfecture des A.M. – Cabinet du Préfet – inhérent à la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun le Dimanche 29 Mai 2016.

Afin de donner une résonnance nationale à cette commémoration et d'y associer la population, il pourrait être organisé ce jour-là une cérémonie dans notre commune autour du monument aux morts ou de tout autre lieu ayant trait au souvenir de Verdun (rue, place, avenue, édifice portant le nom de Verdun).

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de commémorer cette journée du souvenir représentant l'engagement de tous les Français dans la Première Guerre mondiale dans l'allée portant le nom de « Allée de Verdun », le dimanche 29 Mai 2016 dont l'horaire sera définie ultérieurement.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal est unanimement favorable pour s'associer à cette journée de commémoration du centenaire de la bataille de Verdun le Dimanche 29 Mai 2016.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI772016-DE
Regu le 04/05/2016

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 28 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, le **JEUDI 28 AVRIL à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BRAO Florence, BONNET VAUCHEZ Danielle, ROUANET Nina, BOUTRIK Jennifer, AELTERMANN Nadia, Gil CARDONNE, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, BELLON Jacques, ARGENTI Alexis.

POUVOIR : M. GIAUFFRET Didier à M. ARGENTI Alexis, M. LEFEU Gilbert à Mme CHABAUD Danielle, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme GOADART Annick à Mme ROUANET Nina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRAO Florence

DELI 782016

Objet : association « Au Service des Animaux 06 » convention avec l'association.

Madame le Maire rappelle le partenariat de la commune avec l'association ASA 06 pour capturer et faire stériliser les chats errants dans les lieux publics de la commune.

Certains n'ont pas été tatoués, en conséquence l'association ASA 06 a proposé de prolonger la convention jusqu'à la fin de l'année 2016 en compensation du désagrément occasionné.

Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité les nouvelles dispositions susmentionnées.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20160428-DELI782016-DE
Regu le 11/05/2016